

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2011 – M14

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif, ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal.

Résultat de clôture de l'exercice 2011 :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 432 559,08 €

Section d'investissement :

Solde d'exécution positif de : 542 271,73 €

Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur Yvon CAMBOULAS, conseiller municipal le plus âgé, fait procéder avec l'aval du conseil municipal au vote du compte administratif du Maire et du compte de gestion M14 du Percepteur.

Après délibération, le compte administratif et le compte de gestion M14 sont adoptés, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

ACHAT VEHICULE – POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer le véhicule utilisé par la police municipale, qui n'est plus en état de marche.

Une consultation a été lancée auprès de quelques garages.

C'est la Société RENAULT Occasions qui a fait l'offre la plus intéressante, pour un véhicule KANGOO Privilège DCI 70 pour un montant de 8 900,00 € T.T.C.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'achat du véhicule sus-désigné.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense, par ouverture de crédits anticipés sur le budget primitif 2012, pour un montant de 8 900,00 €

DIT que la dépense sera prévue au chapitre 21, article 2182 du budget communal 2012.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

TRANSFERT DE COMPETENCES CCNBT : ELABORATION SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SCOT impose la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales aux communes, préalablement à toute possibilité d'évolution des PLU. De plus, le PPRI impose la réalisation de tels schémas dans un délai de 5 ans à compter de son entrée en application.

Le SMBT, compétent pour le SAGE et le SCOT a souligné la possibilité, pour cette année d'obtenir des financements FEDER pour la réalisation de ces schémas.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose que la CCNBT se voit transférer la compétence pour l'élaboration des schémas directeurs des eaux pluviales pour l'ensemble des communes de la CCNBT. Ce qui aura pour principal avantage de créer une cohérence territoriale sur le bassin versant de l'Etang de Thau.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le transfert de compétence à la CCNBT concernant l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

AGENDA 21 – PILOTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du pilotage de l'Agenda 21, une nouvelle session de réunions de concertation va être organisée.

Pour animer et préparer ces réunions, la commune envisage de faire appel au CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) du Bassin de Thau, fort compétent en la matière.

La dépense relative à l'animation et la préparation de ces réunions s'élève à 900 € T.T.C.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pourrait nous accorder une aide maximum de 50 % du montant de la dépense soit 450 € T.T.C., afin de nous aider à réaliser cette action de concertation.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la DREAL, afin de pouvoir mener à bien cette action.

DIT que la dépense sera prévue au budget primitif 2012.

DIT que cette action se réalisera sous réserve d'obtention de subvention de la DREAL.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

AGENDA 21 – PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite réaliser une étude sur les potentialités agricoles.

Celle-ci, réalisée par l'ADASEA, permettra :

- de connaître les potentialités agricoles de la commune,
- d'optimiser le réseau d'irrigation,
- de favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs.

Cette étude, d'un montant de 10 500 € sera subventionnée à 95 % par la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible de Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon et de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

DIT que la dépense sera prévue au budget primitif 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

AUTORISATION D'ADHESION A LA CONVENTION PARTICULIERE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SIGNALISATIONS HORIZONTALES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à adhérer à la Convention particulière du groupement de commandes pour un marché de Prestations de Signalisations Horizontales constitué par la CCNBT, et ses six communes membres, conformément à l'article 8 du code des Marchés Publics.

Le marché visé par ladite convention sera un marché à bon de commandes avec un montant minimum et maximum pour une durée de 1 an ferme.

La convention particulière du groupement de commandes est prise conformément aux dispositions de la convention générale du groupement de commandes. Cette dernière désigne la CCNBT comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'ensemble de procédures de consultation concernées.

Ce groupement de commandes a notamment pour avantage de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de garantir la concurrence sur des volets d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires.

D'autre part, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention particulière pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel : 2 400 € H.T.
- Montant maximum annuel : 9 600 € H.T.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la signature de la convention constitutive particulière du groupement du commandes pour un marché de Prestations de Signalisations Horizontales.

ADHERE à la convention pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel : 2 400 € H.T.
- Montant maximum annuel : 9 600 € H.T.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 28 janvier 2008 relative à la désignation des membres de la CLIS.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 29 décembre 1993, la durée du mandat des membres de la CLIS est de 3 ans.

Il convient, par conséquent, de le renouveler. Il demande à l'assemblée de procéder à la désignation de la CLIS.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE :

- GIBERT Philippe
- COUSTOL Auguste
- GAZEAX Alain
- FAUX Jean-Claude

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. ALGUERO-MARTINEZ P. CAMBOULAS Y. MALAISE M. BOIS R. GALLEGRO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. GARCIA L. LEPAGE M.

Procurations : Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BARUCCHI J.B a donné procuration à Monsieur JEANTET A.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

TELETHON – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'AFM (Association Française contre les Myopathies) dans le cadre de l'opération Téléthon 2011.

Afin de pouvoir aider l'AFM dans leur démarche, Monsieur le Maire suggère l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €, et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'AFM.

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. GAZEAX A. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur GAZEAX A. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Madame MALAISE M.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONVENTION MICRO-CRECHE – Occupation à titre précaire du domaine public – Fixation du loyer

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention à intervenir entre la société « CRECHE CONCEPT » SARL et la commune relative à l'occupation à titre précaire du bâtiment communal sis 2 Route de Poussan, ancienne école maternelle, afin de créer et gérer une structure d'accueil de jeunes enfants dénommée micro-crèche « Les Pitchounets ».

La commune prenant en charge l'aménagement des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment, la présente autorisation d'occupation est consentie moyennant un loyer de 150 € mensuel pour l'occupant.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune et la société « CRECHE CONCEPT » SARL.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces nécessaires à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. GAZEAUX A. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur GAZEAUX A. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Madame MALAISE M.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONCESSION CIMETIERE REY

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des différents courriers adressés par Monsieur REY William relatifs à une demande de régularisation de concession.

Cette concession a été octroyée à sa famille dans les années 1982-1983, suite à un litige concernant les limites de tombes, le voisin s'étant approprié une partie de la concession dont ils étaient bénéficiaires.

En effet, la commune, suite à ce litige leur a octroyé, dans ces mêmes années, la concession n° 536 dans le carré 7. Aucun titre de concession n'ayant été délivré à ce moment-là, il demande à la commune de bien vouloir régulariser cette situation.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer la concession n° 536, carré 7, aux consorts REY.

DIT que les droits et taxes d'un montant de 25 € seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. GAZEAX A. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur GAZEAX A. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Madame MALAISE M.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

BAPTEME DE RUE LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA MAYOLE »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de nommer la voie de desserte du lotissement « Le Clos de la Mayole ».

Il suggère de la nommer « Route de la Gare » avec la numérotation suivante : 20, 22, 24, 26, 28.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la suggestion de Monsieur le Maire.

DIT que la voie de desserte du lotissement « Le Clos de la Mayole » sera dénommée « Route de la Gare ».

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. GAZEAX A. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur GAZEAX A. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Madame MALAISE M.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

AGENDA 21 – MISE EN VALEUR DU MILIEU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite réaliser un jardin pédagogique au groupe scolaire « La Capitelle ».

Celui-ci permettra de faire découvrir aux enfants des écoles maternelles et primaires, ainsi que de l'accueil de loisirs du service enfance jeunesse :

- la diversité des milieux naturels grâce à un espace garrigue,
- les techniques de cultures grâce à un potager,
- l'importance des insectes assurant la pollinisation grâce à un espace verger,
- un apprentissage du goût et d'une alimentation saine.

Divers intervenants viendront animer ce projet pour expliquer l'importance de la préservation des milieux aux enfants. De plus, une convention à intervenir avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) fera de ces espaces un « refuge pour les oiseaux ».

Cet aménagement d'un coût estimatif de 5 000 € peut être subventionné à 50 % par le Département de l'Hérault, dans le cadre de la mise en valeur des milieux.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à Monsieur le Président du Conseil Général, afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. GAZEAX A. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur GAZEAX A. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Madame MALAISE M.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT DE STOCKAGE DE PRODUITS EXPLOSIFS EN SOUTERRAIN DEMANDÉ PAR LA SODICAPEI

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'enquête publique relative à la demande formulée par la SODICAPEI, dont le siège social est situé Mine des Usclades I à VILLEVEYRAC, en vue d'exploiter un dépôts de produits explosifs sur le territoire de la commune.

Cette enquête, organisée par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, s'est déroulée du lundi 23 janvier au mercredi 22 février 2012 inclus. Monsieur le Commissaire-Enquêteur a reçu les observations du public à la mairie de VILLEVEYRAC les lundis 23 janvier 2012 de 9 heures à 12 heures et mercredi 22 février 2012 de 14 heures à 17 heures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés par 16 voix pour et 3 abstentions (BOURRIER, HANNIET, BUTZBACK),

EMET un avis favorable au projet de construction d'un dépôt de stockage de produits explosifs en souterrain sollicité par la SODICAPEI.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.
Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2011 du budget M14 de la commune de Villeveyrac fait ressortir :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	432 559,08 €
- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de	542 271,73 €

Il rappelle également que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, s'il décide de l'affecter en section d'investissement.

Il propose d'affecter ce résultat en réserve de fonction d'investissement.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter :

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés	432 559,08 €
---	--------------

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.
Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives aux taux d'imposition à appliquer afin de percevoir les recettes nécessaires au bon équilibre financier de la commune. Il propose pour 2012 de ne pas augmenter les taux :

- Taxe d'habitation	17,89 %
- Taxe foncier bâti	21,75 %
- Taxe foncier non bâti	79,66 %

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.

Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.

Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.

Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.

Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

BUDGET M14 – COMMUNE DE VILLEVEYRAC – EXERCICE 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2012 M14 de la commune de Villeveyrac.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Dépenses de l'exercice 2 307 521,00 €
Virement à la section d'investissement 239 111,00 €

RECETTES

Recettes de l'exercice 2 546 632,00 €

TOTAL 2 546 632,00 €

2 546 632,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dépenses de l'exercice 1 846 846,00 €

RECETTES

Recettes de l'exercice 632 904,19 €
Excédent fonctionnement capitalisé 432 559,08 €
Excédent d'investissement reporté 542 271,73 €
Virement de la section de fonctionnement 239 111,00 €

TOTAL 1 846 846,00 €

1 846 846,00 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après délibération, à la majorité des membres présents ou représentés par 18 voix pour et 2 abstentions (FABRE V. et GARCIA L.)

ADOPTE le budget M14 de l'exercice 2012.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.
Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

CONVENTION GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué par la CCNBT et ses six communes membres ainsi que le CCAS de MEZE, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. La CCNBT étant désignée comme coordonnateur du groupement par la convention constitutive.

La présente convention définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à ses adhérents de mutualiser leurs commandes de fournitures, de services, les prestations intellectuelles ou de travaux de toute nature permettant de sécuriser juridiquement les processus d'achats publics, d'optimiser les coûts, de garantir la concurrence sur des volets d'activités significatifs et de réduire les délais d'intervention des prestataires.

La présente convention déterminera sur le tableau annexe les montants prévisionnels et l'intitulé de marchés planifiés au jour de la signature de la convention du groupement de commandes. Les marchés non prévus par la convention générale seront actés par la signature d'une convention particulière précisant l'objet, les montants, les participants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

de voter les montants des besoins de la commune, qui seront portés dans le tableau annexe à la convention générale du groupement de commandes.

de désigner la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, elle-même pouvoir adjudicateur, en tant que coordonnateur du groupement. Le coordonnateur ou son représentant signera, notifiera et exécutera le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les montants des besoins présentés.

DÉSIGNE la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, elle-même pouvoir adjudicateur, en tant que coordonnateur du groupement.

AUTORISE Monsieur le Président de la CCNBT ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement à lancer les procédures de passation des marchés publics nécessaires, et dans le respect de la réglementation relative au Code des Marchés Publics.

AUTORISE Monsieur le Président de la CCNBT ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement à signer les marchés ainsi que tous les documents liés à son exécution.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.
Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

**PROPOSITION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CEG DE
POUSSAN**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, relative à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (article 61-I de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010) qui propose la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de Poussan.

La phase de mise en œuvre du schéma débute par la consultation des communes et EPCI concernés sur chacune des propositions.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette dissolution et des conditions de liquidation du groupement.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représenté,

DONNE un avis favorable au principe de la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de Poussan.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y GAZEAX A. BARUCCHI J.B. MALAISE M. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. BONNET D.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOURRIER T. GARCIA L. COUSTOL A. GIBERT P. BUTZBACK C.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Madame BOURRIER T. a donné procuration à Monsieur BOIS R.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame FABRE V.
Monsieur GIBERT P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Madame BUTZBACK C. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Madame LEPAGE Monique

DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES OU CITOYENS ASSESSEURS 2013

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation des jurés d'assises ou citoyens assesseurs pour l'année 2013.

Le conseil municipal procède au tirage au sort de six personnes sur la liste électorale :

1°) ALBERT Yves né le 23/08/1950 à MONTPELLIER, Hérault
Domicilié 1 Rue des Casernes 34560 VILLEVEYRAC

2°) AZZOPARDI Christophe né le 23/01/1968 à BORDEAUX, Gironde
Domicilié 7 Rue Notre-Dame 34560 VILLEVEYRAC

3°) ROUQUAIROL veuve CARRIÈRE Simone née le 23/08/1941 à MONTBAZIN, Hérault
Domiciliée 51 Rue de la Fontaine 34560 VILLEVEYRAC

4°) POULAIN épouse BRISSAUD Florence née le 17/07/1970 à MONTREUIL-SOUS-BOIS, Seine-St-Denis
Domiciliée 250 Rue Sainte-Marguerite 34560 VILLEVEYRAC

5°) ESTÈVE Eric né le 11/02/1972 à SÈTE, Hérault
Domicilié 3 Rue des 2 Puits 34560 VILLEVEYRAC

6°) DAFFATI William né le 10/03/1953 à MONTPELLIER, Hérault
Domicilié 2 Lotissement Les Cigales 34560 VILLEVEYRAC

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

**INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS –
LOTISSEMENT « LES CONDAMINES »**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Maître REVÉRON, à la demande des héritiers de Monsieur Franck COUDERC, relatif à l'intégration dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Condamines ».

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement « les Condamines ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'EMPLOIS : ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE, ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE ET AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'un emploi d'agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 10 voix pour, 6 voix contre (HANNIET, BOIS, FABRE, GAZEAX, FESQUET, BOURRIER), et 3 abstentions (BUTZBACK, GARCIA, TAROT-DUBOIS),

DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe et d'un emploi d'agent de maîtrise principal.

DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 012 du budget communal.

INVITE Monsieur le Maire à déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et à modifier le tableau de l'effectif du personnel communal comme suit :

ANCIEN EFFECTIF		NOUVEL EFFECTIF	
Attaché principal	1	Attaché principal	1
Attaché	1	Attaché	1
Rédacteur chef	1	Rédacteur chef	1
Rédacteur	1	Rédacteur	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	4	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	4
ATSEM 1 ^{ère} classe	3	ATSEM 1 ^{ère} classe	3
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	2
		Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur territorial	2	Animateur territorial	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	3	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	1
Brigadier chef principal de police municipale	1	Brigadier chef principal de police municipale	1
Brigadier de police municipal	1	Brigadier de police municipal	1

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONVENTION HÉRAULT ÉNERGIES/COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-17,

VU la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

VU le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

VU le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

VU le projet de convention d'habilitation établi par HÉRAULT ÉNERGIES,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie,

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 16 voix pour et 3 abstentions (HANNIET, BOIS, FABRE),

APPROUVE le projet de convention entre HÉRAULT ÉNERGIES et la commune, pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert à HÉRAULT ÉNERGIES des Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'EDF, acteur identifié comme « obligé » dans la loi Programme des Orientations de la Politique Énergétique de 2005.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONVENTION GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCNBT :
DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 12 avril 2012, relative à l'approbation de la convention générale du groupement de commandes de la CCNBT. Il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres des marchés publics.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉSIGNE :

Monsieur BARUCCHI Jean-Bruno, titulaire
Madame BUTZBACK Christine, suppléante

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

TRAITEMENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère mono turbine pour le traitement en zone forestière.

Ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Il soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts, qui propose un traitement au prix de 60 € HT/ha, et sollicité l'aide la plus élevée possible du Conseil Général, pour une surface à traiter de 53,17 ha, soit 3 190,20 € HT.

La subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts, et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE ces propositions.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS – CONVENTION DE PARTENARIAT CHAMBRE D'AGRICULTURE/COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture, en ce qui concerne le « Marché des Producteurs de Pays », qui se déroulera tous les lundis du 16 juillet au 13 août 2012 de 18 heures à 22 heures, Place du marché aux raisins.

Le conseil municipal souhaite que les producteurs présents sur le marché s'acquittent d'un droit de place de 70 € pour la totalité de la période sus-citée.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 14 voix pour, 2 voix contre (GAZEAX, FESQUET) et 3 abstentions (HANNIET, BOIS, TAROT-DUBOIS)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture.

DIT que la recette sera imputée au chapitre 73 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

DÉSIGNATION D'UN AGENT ASSISTANT DE PRÉVENTION (ACMO)

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 23,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 108-3,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 et 4,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un agent assistant de prévention,
CONSIDÉRANT la candidature et l'accord de Monsieur GARCIA Laurent et Mademoiselle ALONSO Mathilde,

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la collectivité territoriale en matière de protection des accidents et des maladies dans l'exercice des fonctions et de maîtrise des risques professionnels.

Parmi ces obligations figure la désignation, dans les services, d'un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Conseiller et assistant de l'autorité territoriale dans ces domaines, l'agent désigné bénéficiera de formations dans le but d'acquérir et développer ses connaissances sur ces questions.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

DE CRÉER la fonction d'assistant de prévention au sein des services de la collectivité et de la confier nommément à Monsieur GARCIA Laurent et Mademoiselle ALONSO Mathilde.

D'INSCRIRE annuellement au budget le montant prévisionnel de la formation de l'agent assistant de prévention.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport avec cette fonction.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2012

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la répartition des subventions aux différentes associations solliciteuses, ayant remis leur dossier de demande dans les temps impartis.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

SE PRONONCE comme indiqué en annexe 1 sur la répartition des subventions.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : FAUX J.C. ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A.

Procurations : Monsieur FAUX J.C. a donné procuration à Madame LEPAGE Monique
Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Monsieur BARUCCHI J.B.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.
Madame FESQUET S. a donné procuration à Monsieur GAZEAX A.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

**AVANT-PROJET DE CONVENTION D'INDEMNISATION DE SERVITUDE D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention à intervenir entre la SODICAPEI et la commune, relative à l'indemnisation de servitude d'occupation temporaire du domaine public, sur des parcelles communales sises :

- Les Marouchs ZK 59 de 5 795 m²
- Les Terrasses du Marouch ZK 149 de 2 714 m²
- Les Marouchs ZK 191 de 1 838 m²
- Mas de Siau AA 10 de 8 323 m²
- L'Olivet AB 3p de 4723 m² pour 3 000 m²
- L'Olivet AB 8p de 231 224 m² pour 35 000 m²

Soit une superficie de 56 670 m² pour un montant forfaitaire de 2 500 €/an que la SODICAPEI devra payer à la commune, pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature de la convention.

La convention définitive ne prendra effet que lorsque la SODICAPEI, exploitant, se sera vu accorder la concession de mine de bauxite sur le territoire de la commune de Villeveyrac, par décret du 1^{er} ministre.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définitive, lorsque les conditions sus-citées seront remplies.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

ACHAT DE 100 M² ENVIRON PAR SFR POUR IMPLANTATION PYLÔNE DE 15M DE HAUTEUR

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la promesse de vente à intervenir entre la «SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIODÉLÉPHONE » (SFR) et la commune concernant la parcelle ZL 158 de 706 m², sise lieu-dit « Croix du Mas de Siau » pour 100 m², afin d'implanter un pylône de radiotéléphonie. SFR propose l'achat de ce terrain pour un montant de 30 000 €.

Tous les frais résultant de la division parcellaire (bornage, document d'arpentage), et des frais d'acte, seront à la charge du bénéficiaire.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE la vente de l'immeuble ZL 158 de 706 m² pour 100 m² au prix de 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CANTINE SCOLAIRE – ALAE – RÉVISION DES PRIX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant du prix des repas de la cantine scolaire doit subir une augmentation de 1,72 % à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il propose au conseil municipal de répercuter cette augmentation sur le prix payé par les enfants scolarisés à Villeveyrac et utilisant le service de la cantine scolaire.

Les tarifs proposés pour l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) seront modifiés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Séance du matin => **0,64 €**

Séance du soir => **0,64 €**(de 16h30 à 18h) ou **0,80 €**(de 16h30 à 18h30)

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés par 18 voix pour, 1 contre (FABRE V.) et 2 abstentions (BUTZBACK C., GIBERT P.),

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} septembre 2012 le prix de repas servis à la cantine scolaire à **3,36 €** pour les enfants domiciliés à Villeveyrac, à **3,88 €** pour les enfants non domiciliés à Villeveyrac. Les employés communaux pourront bénéficier du service de la cantine au tarif de **2,64 €**.

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'ALAE à compter du 1^{er} septembre 2012 comme suit :

Séance du matin => **0,64 €**

Séance du soir => **0,64 €**(de 16h30 à 18h) ou **0,80 €**(de 16h30 à 18h30)

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS – LOTISSEMENT
« LA VIGNERAIE »

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du groupe immobilier « RAMBIER », relatif à l'intégration dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement « LA VIGNERAIE ».

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement « LA VIGNERAIE ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Etaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VÉHICULE PAR LA SARL INFOCOM France

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la SARL INFOCOM France, afin de mettre à disposition de la commune un véhicule type DACIA LOGAN pick-up.

Cette opération est assurée par INFOCOM France grâce aux sponsors publicitaires pour une durée de 4 années. La recherche de sponsors publicitaires est effectuée tous les 2 ans.

La commune prend à sa charge l'assurance tous risques du véhicule, ainsi que l'entretien.

Les élus souhaitent que soit spécifié dans le contrat qu'eu égard à sa labellisation AGENDA 21, la commune sera consultée sur la teneur des publicités à apposer sur le véhicule.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et la SARL INFOCOM France, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D. BUTZBACK C.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le budget primitif de 2012.

En effet, le tracteur n'est plus en état de fonctionnement.

Une consultation a été lancée auprès de quelques garages.

Monsieur le Maire propose d'une part de transférer les crédits d'un article à l'autre et d'apporter les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

21 – Immobilisations corporelles	
2182 – Matériel de transport	+ 10 000 €
21 – Immobilisations corporelles	
2188 – Autres immobilisations corporelles	- 10 000 €

Monsieur le Maire propose, d'autre part, les modifications suivantes, compte-tenu d'une recette supplémentaire, non prévue au budget initial et concernant le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) :

DÉPENSES :

2182 – Matériel de transport	+ 12 881 €
023 – Virement à la section d'investissement	+ 12 881 €

RECETTES :

74838 – Autres attributions de péréquation et compensation	+ 12 881 €
021 – Virement à la section d'investissement	+ 12 881 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres ou représentés, par 16 voix pour et 5 abstentions (GARCIA L., BOIS R., HANNIET S., FABRE V., BUTZBACK C.),

APPROUVE la décision modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

SEMABATH – APPROBATION DES COMPTES 2011 – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier des comptes annuels de la SEMABATH pour l'exercice 2011.

Après avoir présenté le bilan qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de **132 721 €**, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de la SEMABATH, et de donner quitus aux administrateurs pour l'exercice 2011.

Messieurs JEANTET et CAMBOULAS, administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les comptes de l'exercice 2011.

DONNE quitus aux administrateurs de la SEMABATH pour la gestion 2011.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

VENTE DE TERRAIN A LA SEMABATH

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission PLU, en charge du dossier de vente du terrain communal dit « MÉZY », a travaillé assidûment sur ce projet. Après investigations, il ressort que le projet de la SEMABATH a retenu l'attention de la commission. Elle suggère donc la vente de ce terrain à cette dernière, les autres promoteurs consultés n'ayant pas retenu leur attention.

Monsieur le Maire propose donc la vente de la parcelle sise « La Resse », section AP N°27, d'une superficie de 5 398 m², à la SEMABATH, pour un montant de **485 820 €**.

Messieurs JEANTET et CAMBOULAS, administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU l'avis des domaines,

DÉCIDE la vente de l'immeuble sis « La Resse », section AP N°27, d'une superficie de 5 398 m², à la SEMABATH, pour un montant de **485 820 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

ALSH-ALAE - RÈGLEMENTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de prendre en compte les différentes modifications apportées aux règlements intérieurs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé à l'École), il y a lieu d'approuver les nouvelles dispositions.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 19 voix pour et 1 abstention (BOURRIER T.),

APPROUVE les règlements intérieurs des structures du service animation.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEUX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

ALAÉ - RÉVISION DES PRIX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu eu égard aux fluctuations des dépenses de fonctionnement, de pratiquer une légère augmentation des tarifs ALAÉ matin, midi et soir.

Les tarifs proposés pour l'ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé à l'École) seront modifiés comme suit, à compter du 1^{er} décembre 2012 :

Séance du matin => **0,70 €**

Séance du soir => **0,70 €**(de 16h30 à 18h) ou **0,85 €**(de 16h30 à 18h30)

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'ALAÉ à compter du 1^{er} décembre 2012 comme suit :

Séance du matin => **0,70 €**

Séance du soir => **0,70 €**(de 16h30 à 18h) ou **0,85 €**(de 16h30 à 18h30)

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune d'engager les études pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'emprise foncière du lieu-dit « Domaine des Capitelles », pour les parcelles cadastrées BA 44 à BA 51, soit une surface d'étude de 29 ha 52 a 51 ca.

Le Maire ayant reçu la société SOLAIREDIRECT à plusieurs reprises, laquelle a confirmé la faisabilité d'un parc photovoltaïque d'une puissance d'environ 12 MW sur les hectares exploitables de l'emprise concernée.

Nonobstant les recettes fiscales pour la Communauté de Communes issues de l'exploitation d'un tel site, la redevance pour la commune de VILLEVEYRAC proposée par SOLAIREDIRECT est de 2 500 € H.T. annuels par hectare exploitable, et ce pendant la durée du bail proposé, soit pendant une durée de 40 ans.

Afin de permettre à la société SOLAIREDIRECT d'engager les premières études, puis de nous proposer la signature d'une promesse synallagmatique de bail emphytéotique (PSBE) d'une durée de 3 ans (temps nécessaire pour conduire les études réglementaires et l'instruction de la demande d'un permis de construire par les Services de l'État), le conseil municipal est appelé à débattre de cette opportunité.

CONSIDÉRANT qu'il importe de permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'autoriser la société SOLAIREDIRECT à engager les études préalables en vue de l'implantation d'un parc solaire tel que décrit plus haut.

DÉCIDE d'autoriser la société SOLAIREDIRECT à nous présenter une promesse synallagmatique de bail emphytéotique (PSBE) pour signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec SOLAIREDIRECT la promesse de bail, à engager toute procédure et signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL – ABEILLES ET HAIES MELLIFÈRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de son AGENDA 21, la commune souhaite reconduire l'opération « abeilles » sur son territoire.

En collaboration avec le syndicat de chasse, 560 arbres et arbustes mellifères seraient plantés. Ces végétaux participeraient à l'implantation des abeilles sur notre commune, insectes pollinisateurs pour assurer une production pérenne et de qualité.

Pour ce faire, Monsieur le Maire souhaite solliciter du Conseil Général une demande de subvention, dans le cadre de la mise en valeur du milieu pour mener à bien ce projet, soit 40 % de la somme totale. Il sera également demandé à ce que 40 % supplémentaires soient pris en charge par l'enveloppe patrimoine et voirie. La commune financerait 20 % du projet.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions du Conseil Général comme sus-indiqué et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR JACQUES NOU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat du terrain communal sis « LES LAURIEUX EST », section ZS N°177 de 1 485 m², par Monsieur Jacques NOU, qui jouxte sa propriété. Il souhaite replanter ce terrain en vignes.

Cet immeuble a fait l'objet d'une évaluation domaniale pour **1 200 €** conformément au souhait du conseil municipal au cours de la séance du 12 avril 2012.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE la vente de l'immeuble sis « LES LAURIEUX EST », section ZS N°177 de 1 485 m², au prix proposé par le service des domaines, soit **1 200 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

MODIFICATION TERMES CONVENTION AVEC « CRÈCHE CONCEPT »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 13 mars 2012, concernant la convention intervenue entre la société « CRÈCHE CONCEPT SARL » et la commune, relative à l'occupation à titre précaire du bâtiment communal sis 2 Route de Poussan, afin de créer et gérer une structure d'accueil de jeunes enfants dénommée micro-crèche « LES PITCHOUNETS ».

Dans la convention signée le 15 mars 2012, seuls les termes « CRÈCHE CONCEPT SARL » apparaissent. Or, pour commencer leur activité au 1^{er} septembre 2012, les gérants ont créé, pour une plus grande clarté dans la gestion de leurs différentes structures la société « CRÈCHE CONCEPT LES PITCHOUNETS SARL ».

Il y a donc lieu de modifier les termes de la convention précédemment signée en remplaçant le terme « CRÈCHE CONCEPT SARL » par le terme « CRÈCHE CONCEPT LES PITCHOUNETS SARL ». Les autres termes de la convention restant inchangés.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention modifiée.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

RÉTROCESSION CONCESSION CIMETIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'acte de rétrocession entre Monsieur BERTOLI Joseph et la commune.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la rétrocession à la commune de la concession BERTOLI Joseph, pour un montant de **116,67 €**.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION CHANTIER DÉVIATION RD2

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention à intervenir entre l'entreprise CAZAL et la commune. En effet, l'entreprise CAZAL souhaiterait disposer de la parcelle ZS N°64 sise Route de Montagnac, d'une superficie de 1 950 m², appartenant à la commune, pour les installations de chantier des travaux de la déviation, pour une durée de 18 mois, qui a commencé à courir à compter du 17/09/2012.

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise CAZAL.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEUX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

PAEN – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La loi sur les PAEN, à travers une nouvelle compétence départementale, apporte un élément de stabilité en réunissant dans un même outil une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement.

VILLEVEYRAC, comme d'autres collectivités prend de plus en plus conscience des pressions qui pèsent sur l'agriculture et les espaces naturels périurbains.

A ce sujet, Monsieur le Maire rend compte de la réunion de travail qui s'est tenue le 29 octobre 2012 à 18 heures, durant laquelle, a été présenté ce qu'est un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN), ses avantages et ses inconvénients et les étapes de mise en place.

Afin de mettre en valeur et protéger les terres agricoles et naturelles existantes ou à créer et pérenniser leur vocation sur la commune, Monsieur le Maire propose d'avancer dans ce nouveau dispositif de gestion. La commune sera responsable d'en étudier la faisabilité. Cette étude de faisabilité sera soutenue financièrement et techniquement par le CDG 34.

Cette étude devra intégrer les éléments de réflexion du conseil municipal sur la prochaine révision du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE son accord pour le lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un PAEN sur les secteurs agricoles et naturels (zone A et N).

Le périmètre devra être précisé aux vues de différents critères. L'accord communal indiqué à l'article L143-1 du Code de l'Urbanisme, nécessaire au Département pour instaurer par délibération le périmètre définitif du PAEN, devra faire l'objet d'une autre délibération de notre conseil municipal, à la lumière des résultats de cette étude de faisabilité.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

ASSOCIATION SET ACTION – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'association SET ACTION pour l'environnement, qui a pris en charge la gestion du carapatte.

La subvention demandée est destinée à couvrir les frais d'assurance nécessaires pour l'activité, soit **106,26 €**.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membre présents ou représentés,

DÉCIDE d'accorder une subvention à l'association SET ACTION, d'un montant de **106,26 €**.

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

PARTICIPATION EN SANTÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, **la collectivité** souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation pourrait être fixé à **16 €** par agent.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 15 voix pour et 5 abstentions (BOURRIER T., BARUCCHI J.B., GALLEGOS S., GIBERT P., BOIS R.),

DÉCIDE de fixer le montant mensuel de la participation de la commune à **16 €** par agent.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

PARTICIPATION EN PRÉVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la prévoyance, **la collectivité** souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation pourrait être fixé à **15 €** par agent.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 15 voix pour et 5 abstentions (BOURRIER T., BARUCCHI J.B., GALLEGOS., GIBERT P., BOIS R.),

DÉCIDE de fixer le montant mensuel de la participation de la commune à **15 €** par agent.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. AZAÏS F. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GARCIA L. GALLÉGO S. FESQUET S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUÉRO-MARTINEZ P. BOIS R. LEPAGE M.

Procurations : Madame ALGUÉRO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur BOIS R. a donné procuration à Monsieur GIBERT P.
Madame LEPAGE M. a donné procuration à Monsieur FAUX J.C.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONSTRUCTION D'UNE CLASSE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal quant à la construction d'une classe maternelle.

En effet, un poste supplémentaire a été affecté à l'école maternelle depuis la rentrée 2011. Cette nouvelle classe a dû utiliser le local de la salle d'évolution pour son fonctionnement. La construction d'une salle de classe supplémentaire s'avère donc nécessaire.

Si l'assemblée est favorable à cette construction, il y a lieu d'ores et déjà, de faire des demandes de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ainsi qu'auprès de l'assemblée départementale.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la construction d'une classe maternelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services d'État et du Département une subvention aussi élevée que possible, afin de pouvoir faire aboutir ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CESSION DE TERRAIN AU SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC – PARCELLE AN 143 – 217 M² - LIEU-DIT « LE PEYROU SUD »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par le Syndicat du Bas Languedoc (SBL) qui souhaite se porter acquéreur de la parcelle AN 143 pour 217 m², lieu-dit « Le Peyrou Sud », zone UC.

En effet, le SBL qui souhaite sécuriser le tour du château d'eau a besoin d'être propriétaire du terrain pour ce faire. Le SBL souhaite savoir si le conseil municipal accepte cette cession pour l'euro symbolique, et d'autre part de passer par l'intermédiaire du cabinet EURYECE pour établir un acte administratif.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE la vente de l'immeuble sis « Le Peyrou Sud », section AN 143 d'une superficie de 217 m², pour l'euro symbolique.

ACCEPTE de passer par l'intermédiaire du cabinet EURYECE pour l'établissement d'un acte administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CESSION, ECHANGE TERRAINS CONSORTS VIE, PERSEGOL, COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Madame PERSEGOL, propriétaire avant remembrement d'une parcelle familiale, sise « La Viste » cadastrée F 1244 (ancien n°) de 675 m², et qui a été destinataire après le remembrement de la parcelle ZH 91 sise « La Viste » de 817 m².

Or, elle avait bien précisé qu'elle ne voulait pas se séparer de cette parcelle familiale.

Les consorts VIE, propriétaires de la parcelle F 1243 (ancien n°) de 540 m², se sont vus attribuer la parcelle nouvellement numérotée ZH 116 de 1 202 m², qui se trouve être la réunion de la F 1243 et de la F 1244.

Les consorts VIE sont d'accord pour céder gratuitement la ZH 116 à la commune qui pourra l'échanger avec la ZH 91 attribuée à Madame PERSEGOL.

L'avis des domaines est en cours.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de l'échange avec Madame PERSEGOL, après avoir acquis gratuitement la parcelle aux consorts VIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'EMPLOI : ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 012 du budget communal.

INVITE Monsieur le Maire à déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et à modifier le tableau de l'effectif du personnel communal comme suit :

ANCIEN EFFECTIF		NOUVEL EFFECTIF	
Attaché principal	1	Attaché principal	1
Attaché	1	Attaché	1
Rédacteur chef	1	Rédacteur chef	1
Rédacteur	1	Rédacteur	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	4	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	4
ATSEM 1 ^{ère} classe	3	ATSEM 1 ^{ère} classe	3
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1
Agent de maîtrise principal	2	Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	2
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Animateur territorial	2	Animateur territorial	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	5
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 17,5/35 ^{ème}	1
Brigadier chef principal de police municipale	1	Brigadier chef principal de police municipale	1
Brigadier de police municipal	1	Brigadier de police municipal	1
Gardien de police municipale	1	Gardien de police municipale	1

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CHEMIN DU REC – 3EME PHASE – DEMANDE DE SUBVENTION – CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité :	43 055,63 €
Travaux d'éclairage public :	7 113,77 €
Travaux de télécommunications :	23 442,94 €
Total de l'opération :	73 612,34 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Subvention du Département, du FACE sur les travaux « électricité » :	25 509,45 €
Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » : (à inscrire en recette)	3 568,78 €
Subvention du Département sur les travaux « télécommunications » :	6 100,00 €

La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : **35 389,33 €**

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le projet Chemin du Rec – 3^{ème} phase, pour un montant prévisionnel global de 73 612,34 € TTC.

ACCEPTE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du FACE et de Hérault Energies.

SOLLICITE Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2013 de la commune :

- en dépense, chapitre 21 article 21534 : la somme de 35 389,33 €
- en recette, chapitre 13 article 1323 : la somme de 3 568,78 €.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

COMMUNE DE VILLEVEYRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CHEMIN DU PORTEL - DEMANDE DE SUBVENTION – CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité :	39 070,82 €
Travaux d'éclairage public :	33 481,53 €
Travaux de télécommunications :	11 543,14 €
Total de l'opération :	84 095,49 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Subvention du Département, du FACE sur les travaux « électricité » :	23 148,54 €
Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » : (à inscrire en recette)	16 796,75 €
Subvention du Département sur les travaux « télécommunications » :	5 030,58 €

La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : **49 914,89 €**

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE le projet Chemin du Portel, pour un montant prévisionnel global de 84 095,49 € TTC.

ACCEPTE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du FACE et de Hérault Energies.

SOLLICITE Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2013 de la commune :

- en dépense, chapitre 21 article 21534 : la somme de 49 914,89 €
- en recette, chapitre 13 article 1323 : la somme de 16 796,75 €.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

PAE – INFORMATION

Ajourné

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CEG – DISSOLUTION

Monsieur le Maire informe les élus qu'au cours d'une réunion en Préfecture, Monsieur le Préfet a proposé aux 4 communes concernées (Gigean, Montbazin, Poussan, Villeveyrac), la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de Poussan.

L'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a prescrit l'élaboration, dans chaque département, d'un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant notamment une couverture intégrale du territoire par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les modalités de rationalisation des périmètres des groupements, la réduction du nombre des syndicats.

Par décision du 28 décembre 2011, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et accessible sur son site internet, le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale.

S'agissant des syndicats, il précise que l'objectif poursuivi a été notamment de supprimer les doublons administratifs, les syndicats à faible activité ou sans activité, ceux qui constituent une strate intermédiaire entre les communes et un syndicat mixte ou encore ceux dont les attributions peuvent être assumées par les communes dans un cadre simplement conventionnel.

Le schéma propose notamment la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de Poussan. Les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent donner leur accord. En présence d'un tel accord, les modalités de liquidation du groupement devront être définies de la façon suivante :

1 - *Transfert du bâti (bâtiment du collège)* : ce bâtiment qui apparaît sur le relevé cadastral du syndicat sera transféré au Département.

2 - *Transfert de la voirie* : la voirie du collège est également transférée au Département. Une partie dite « talus » ainsi que le parking extérieur seront transférés à la commune de Poussan à titre gratuit pour être classés dans le domaine public par acte notarié chez Maître Roussel, notaire à Poussan.

3 - *Impayés* : 3 titres de recette émis à l'encontre des communes de Baillargues et de Sète pour l'accueil des élèves au collège de Poussan doivent être régularisés. Ces titres d'un montant de total de 236,98 € qui auraient dû être annulés, seront repris sur le budget de la commune de Poussan, ce qui nécessitera une décision modificative.

4 - *Trésorerie* : au vu du compte de gestion et du jugement de la Chambre Régionale des Comptes, la trésorerie d'un montant de 20 381,63 € auquel sera déduit le montant des titres à annuler d'un total de 236,98 €, soit 20 144,65 € divisé par 4 au profit des 4 communes. Dans le cas où le Département refuserait le transfert du gymnase au Département, la commune de Poussan serait destinataire du solde, soit 20 144,65 € pour les gros travaux d'investissement du parquet du gymnase.

5 - *Participation au Département* : l'état de l'actif fait apparaître un montant de 52 008,26 € correspondant à un remboursement au Conseil Général des travaux de réhabilitation du collège en date du 21 février 1997.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de Poussan.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (G.R.H.)

Dans le cadre de sa démarche Agenda 21, la commune a souhaité se pencher sur sa gestion des ressources humaines.

L'élaboration et l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines visent à mettre en place les outils et les démarches nécessaires pour assurer une gestion des ressources humaines visant un équilibre entre le développement des individus et la qualité de la réalisation des différents projets et missions de service public.

Les membres de l'assemblée ont reçu un document explicitant la politique de gestion des ressources humaines retenue, document leur permettant de formuler des observations si nécessaire. Ce travail a été réalisé par un collectif d'élus et d'agents communaux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'adoption de la politique de gestion des ressources humaines telle que définie dans ledit document.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'engagement de la commune dans l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

FORMATION COORDONNATEURS DE SERVICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines nécessite l'accompagnement des coordonnateurs et chefs de services désignés.

L'action de formation réalisée en intra vise donc l'appropriation de la politique et de ses démarches, l'acquisition des savoirs, savoir faire et savoir être propres aux fonctions de managers, ainsi que le sentiment d'appartenance à une véritable équipe d'encadrement.

Cette formation n'étant pas proposée dans le catalogue du CNFPT, elle sera donc diligentée par le cabinet « CB Consultante », à raison de 42 heures pour un montant de 2 700 €.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la formation de l'équipe d'encadrement de la commune.

DIT que la dépense sera prévue au budget primitif 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le cabinet « CB Consultante ».

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAUX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONVENTION D'ENTRETIEN DES APPAREILLAGES PUBLICS DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention à intervenir entre la Lyonnaise des Eaux et la commune.

En effet, la commune adhère au SIAEP du Bas-Languedoc, qui a confié à la société le soin de gérer le service public de distribution d'eau par contrat d'exploitation en date du 1^{er} janvier 2012.

Les nécessités techniques, de même que la nature spéciale des prises incendie, conduisent la commune à confier à la société, laquelle dispose du savoir-faire indispensable, le soin d'entretenir les poteaux d'incendie situés sur son territoire et alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable, dans les conditions du présent contrat, et conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, applicable en matière de marchés négociés.

En contrepartie des charges qui lui incombent en exécution de la présente convention, la société percevra une somme annuelle forfaitaire par appareil, fixé à 48 € au 1^{er} janvier 2013, et révisée annuellement comme précisé dans la convention.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention sus-citée.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

CONTRAT DE GROUPE SOFCAP ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – AVENANT N°1
AU CONTRAT D'ADHESION

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire du personnel.

En effet, consécutivement au relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, l'assureur a décidé d'augmenter les taux de cotisation.

Cet avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la collectivité adhérente à l'égard de ses agents, à compter du 1^{er} janvier 2013. Le taux global de cotisation est fixé à 4,26 %.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance statutaire du personnel.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAUX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF DENOMME « MAISON DE LA CHASSE » -
DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de local destiné aux chasseurs, d'un montant estimatif de 38 500 € H.T., pour lequel il est nécessaire de demander l'aide de la Région et du Département, afin de pouvoir assurer sa réalisation.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés, par 16 voix pour et 3 abstentions (HANNIET, GARCIA, FABRE),

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide la plus élevée que possible de la Région ainsi que celle du Département, afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

**VENTE PARCELLE ZE 19 AU CONSEIL GENERAL AFIN DE REALISER UN BASSIN DE
RETENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA DEVIATION RD2**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil Général, qui a identifié un dysfonctionnement entre les dispositions projetées au dossier loi sur l'eau et la réalité du terrain.

Il souhaiterait positionner un bassin de traitement sur la partie nord de la parcelle communale, qu'il souhaite acquérir, afin de garantir un fonctionnement hydraulique optimal.

Cette parcelle, cadastrée ZE 219, lieu-dit « Pioch Catus », d'une superficie de 4 825 m², sera vendue au prix proposé par le service des domaines.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE la vente de l'immeuble sis « Pioch Catus », section ZE 219, de 4 825 m², au prix qui sera proposé par le service des domaines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Alain JEANTET

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : JEANTET A. TAROT-DUBOIS C. FAUX J.C. CAMBOULAS Y. GAZEAX A. BOURRIER T. BARUCCHI J.B. MALAISE M. GALLEGRO S. COUSTOL A. FABRE V. HANNIET S. LEPAGE M. GIBERT P. BONNET D.

Étaient absents : ALGUERO-MARTINEZ P. AZAÏS F. BOIS R. GARCIA L. FESQUET S.

Procurations : Madame ALGUERO-MARTINEZ P. a donné procuration à Madame TAROT-DUBOIS C.
Monsieur AZAÏS F. a donné procuration à Monsieur BONNET D.
Monsieur BOIS R. a donné procuration Monsieur GIBERT P.
Madame GARCIA L. a donné procuration à Madame HANNIET S.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBERT Philippe

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (EX CLIS) – DESIGNATION DES MEMBRES

Le décret n°2012-189 du 7 février 2012, relatif aux commissions de suivi de site a modifié la composition des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) devenues désormais (CSS) Commissions de Suivi de Site.

La circulaire du 15 novembre 2012 vient préciser les conditions d'application de ces nouvelles dispositions réglementaires.

Il convient, par conséquent, de désigner les membres de la CSS, par 2 titulaires et 2 suppléants.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE :

TITULAIRES

JEANTET Alain, Maire
GIBERT Philippe, conseiller municipal

SUPPLEANTS

FAUX Jean-Claude, Maire-adjoint
BONNET Damien, conseiller municipal

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 2 janvier 2013
Et publication ou notification
Du 21 décembre 2012

Le Maire
Alain JEANTET